



**COMPTE-RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN**

SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

Date de la convocation 23 février 2022

Secrétaire de séance Pierre KOWALCZYK

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	21
Membres présents au point n° 01 :	17
Membres présents au point n° 02 :	18
Nombre de votes au point n° 01 :	19
Nombre de votes au point n° 02 :	20

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à seize heures trente, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du vingt-trois février deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENGE	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI à partir du point n° 02	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Elus invités suite à leur délégation de fonction :

Commune	Membre	Absence excusée	Délégation au domaine
HOMBOURG-BUDANGE	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	Des forêts
BERTRANE	J-L. PERRIN	<input type="checkbox"/>	Du monde agricole

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	M. TURQUIA	P. TACCONI au point n° 01	<input checked="" type="checkbox"/>	
O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>	M. TURQUIA		<input type="checkbox"/>	
M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

Ordre du Jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 18 janvier 2022
- C. Rapports :
 - 1. FINANCES – Attribution de fonds de concours
 - 2. ENVIRONNEMENT – Demande de subvention Région/PTRTE - Aménagement cyclable sécurisé de l’Arc Mosellan
 - 3. ENVIRONNEMENT – Demande de subvention Etat/DREAL - Aménagement cyclable sécurisé de Oudrenne à Kédange-sur-Canner (tranche 1)
 - 4. ENVIRONNEMENT – Demande de subvention Etat/DREAL - Aménagement cyclable sécurisé de Bettelainville à Kédange-sur-Canner (tranche 2)
 - 5. PETITE ENFANCE - Projet de construction d’un Multiaccueil à Kœnigsmacker - Modification Plan de financement
 - 6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-ZAE à Metzervisse (1ère tranche) – Cession foncier économique – Lot 4b – Implantation de l’Eurl «Claire Peinture» - Modification de l’acquéreur
 - 7. FONCIER - Convention EPFGE - Volstroff
 - 8. ANIMATION - Guinguette du Moulin - Contrat de location Francllet et Kiener Budget 2022
 - 9. Divers et informations

Le Président informe les membres du Bureau qu’une opération de solidarité à destination de l’Ukraine sera menée du mercredi 02 mars au vendredi 04 mars sur le territoire. Il s’agit d’une collecte de produits de 1^{ère} nécessité qui s’effectuera sur les communes d’Hombourg-Budange et de Guénange. Une affiche sera publiée sur les réseaux sociaux à l’issue de la séance.

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l’unanimité de désigner M. Pierre KOWALCZYK pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2022

Adoption à l’unanimité.

C. RAPPORTS

FINANCES

Point n° 1 : Attribution de fonds de concours

M. Bernard GUIRKINGER, Vice-Président aux Finances, informe les membres du Bureau que suite à la validation du Pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026 lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021, et l’instauration des fonds de concours, la CCAM a validé 7 dossiers de demandes d’attribution pour un montant total de 119 973.06€. Un nouveau dossier a été réceptionné :

Commune	Description projet	Montant total HT du projet	Financement par la Commune	Autre financement sollicité	Fonds de concours sollicité	Montant du fonds de concours
LUTTANGE	Rénovation de 2 calvaires	7 210 €	3 605 €	0 €	Tranche 2	3 605 €

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'octroi d'une subvention pour le projet mentionné plus haut ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier à la commune concernée l'octroi de cette subvention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser la subvention selon les conditions de versement établies dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Votes : POUR : 19
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

ENVIRONNEMENT

Point n° 2 : Demande de subvention Région/PTRTE - Aménagement cyclable sécurisé de l'Arc Mosellan

Le Président informe les membres du Bureau que la CCAM a souhaité étudier les possibilités de développement d'un réseau de pistes cyclables sur son territoire.

Elle a, à cet effet, fait réaliser par IRIS Conseil un diagnostic du territoire qui a permis l'élaboration d'un schéma directeur et l'identification de différents itinéraires. Elle a ensuite recruté en tant que maîtrise d'œuvre le bureau d'études BEREST afin d'avancer dans la concrétisation des différents itinéraires projetés.

Le projet prévoit globalement la création de 4 itinéraires selon 2 axes :

- **Axe Est-Ouest Liaison Sarre/Moselle (CCB3F/ CCRM)**
 Secteur 1 : Oudrenne/Kédange-sur-Canner 12,9 km
 Secteur 3 : Metzeresche/Bousse 11 km
- **Axe Nord-Sud Liaison CCAPFT/CCHCPP**
 Secteur 2 : Bettelainville/Kédange-sur-Canner 13,6 km
 Secteur 4 : Metzeresche/ Distroff 4,1 km

Tableau de financement prévisionnel du projet global :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Taux	Montant
MOE + frais annexes SPS, CT, géotechnique	334 000 €	ETAT - DETR DSIL 2022	7.8 %	460 000 €
Travaux	5 566 000 €	ETAT - DETR DSIL 2023	10.68 %	630 000 €
		ETAT-DREAL Aménagements cyclables	19.07 %	1 125 000 €
		CD57 – Ambition Moselle	21.19 %	1 250 000 €

		REGION - PTRTE	20 %	1 180 000 €
		Reste à charge de la collectivité	21.27 %	1 255 000 €
TOTAL	5 900 000 € HT	TOTAL	100%	5 900 000 € HT

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Votes : POUR : 20
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

Point n° 3 : Demande de subvention Etat/DREAL - Aménagement cyclable sécurisé de Oudrenne à Kédange-sur-Canner (tranche 1)

Le Président informe les membres du Bureau que la CCAM a souhaité étudier les possibilités de développement d'un réseau de pistes cyclables sur son territoire.

Elle a, à cet effet fait réaliser par IRIS Conseil un diagnostic du territoire qui a permis l'élaboration d'un schéma directeur et l'identification de différents itinéraires. Elle a ensuite recruté, en tant que maîtrise d'œuvre le bureau d'études BEREST afin d'avancer dans la concrétisation des différents itinéraires projetés.

Le projet prévoit notamment la création d'un itinéraire sécurisé entre Oudrenne et Kédange-sur-Canner (tranche 1) d'environ 12,9 km.

Tableau de financement prévisionnel de l'itinéraire Oudrenne/Kédange-sur-Canner (tranche 1) :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Taux	Montant
<i>MOE + frais annexes SPS, CT, géotechnique</i>	150 000 €	<i>ETAT - DETR DSIL 2022</i>	20 %	460 000 €
<i>Travaux</i>	2 150 000 €	<i>ETAT-DREAL Aménagements cyclables</i>	30 %	690 000 €
		<i>CD57 – Ambition Moselle</i>	10 %	230 000 €
		<i>REGION - PTRTE</i>	20 %	460 000 €
		Reste à charge de la collectivité	20 %	460 000 €
TOTAL	2 300 000 € HT	TOTAL	100%	2 300 000 € HT

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Votes : POUR : 20
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

Point n° 4 : Demande de subvention Etat/DREAL - Aménagement cyclable sécurisé de Bettelainville à Kédange-sur-Canner (tranche 2)

Le Président informe les membres du Bureau que la CCAM a souhaité étudier les possibilités de développement d'un réseau de pistes cyclables sur son territoire.

Elle a, à cet effet, fait réaliser par IRIS Conseil un diagnostic du territoire qui a permis l'élaboration d'un schéma directeur et l'identification de différents itinéraires. Elle a ensuite recruté en tant que maîtrise d'œuvre le bureau d'études BEREST afin d'avancer dans la concrétisation des différents itinéraires projetés.

Le projet prévoit notamment la création d'un itinéraire sécurisé entre Bettelainville et Kédange-sur-Canner (tranche 2) d'environ 13,6 km.

Tableau de financement prévisionnel de l'itinéraire Bettelainville/Kédange-sur-Canner (tranche 2) :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Taux	Montant
MOE + frais annexes SPS, CT, géotechnique	120 000 €	ETAT - DETR DSIL 2022	20 %	340 000 €
Travaux	1 580 000 €	ETAT-DREAL Aménagements cyclables	30 %	510 000 €
		CD57 – Ambition Moselle	10 %	170 000 €
		REGION - PTRTE	20 %	340 000 €
		Reste à charge de la collectivité	20 %	340 000 €
TOTAL	1 700 000 € HT	TOTAL	100%	1 700 000 € HT

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont

précisés au plan de financement ci-dessus ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Votes : POUR : 20
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

PETITE-ENFANCE

Point n° 5 : Projet de construction d'un Multiaccueil à Kœnigsmacker - Modification Plan de financement

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité la proposition de plan de financement pour la construction du Multiaccueil communautaire situé à Kœnigsmacker sur la base d'un budget prévisionnel de travaux d'un montant de 1 250 000 € HT pour un bâtiment d'une surface plancher de 559m² incluant un espace dédié au Relais Petite Enfance (RPE).

Cette délibération autorisait le Président à procéder à la recherche de subventions et au lancement de la consultation des travaux, ainsi qu'à procéder à la signature de tout document nécessaire à la réalisation effective de cette opération et à la mise en œuvre de toute procédure.

Les marchés de consultation des différents lots ont été publiés le 9 novembre pour une date limite de retour des offres au 1er décembre.

Des négociations ont été engagées et ont permis d'abaisser le coût de la construction de près de 13 000 HT. Le coût total des travaux est toutefois supérieur aux estimations et s'élève à 1 342 380.19 € HT.

Le plan de financement prévisionnel modifié de cette opération s'établirait de la manière suivante :

ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)		
Frais de maîtrise d'œuvre	114 000 €	Subventions à solliciter	DETR	350 000 €
Montant des travaux projetés	1 350 000 €		FEADER	239 450 €
			PIAJE MA (CAF)	513 000 €
			PIAJE RAM (CAF)	68 750 €
			CCAM	292 800€
TOTAL	1 464 000 €	TOTAL		1 464 000 €

Le plan de financement des achats mobiliers et de fournitures diverses à prévoir feront l'objet d'une demande de subvention auprès d'un autre dispositif de la CAF de la Moselle :

ESTIMATIF DES DEPENSES (€ HT)		ESTIMATIF DES RECETTES (€ HT)		
Equipement et fournitures	100 000 €	Subventions à solliciter	CAF	50 000 €
			CCAM	50 000 €
TOTAL	100 000 €	TOTAL		100 000 €

Il revient donc au Bureau Communautaire Décisionnel de se prononcer par délibération sur le nouveau projet de plan de financement prévisionnel de cette opération.

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER le nouveau plan de financement prévisionnel des travaux suivant de l'opération :

Financement	€ HT	%
DETR	350 000 €	23.90 %
FEADER	239 450€	16.35 %
PIAJE MA	513 000 €	35.05 %
PIAJE RAM	68 750 €	4.70 %
CCAM	292 800 €	20 %
TOTAL	1 464 000 €	100 %

Votes : POUR : 20
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point n° 6 : ZAE à Metzervisse (1ère tranche) – Cession foncier économique – Lot 4b – Implantation de l'Eurl «Claire Peinture» - Modification de l'acquéreur

M. Jean ZORDAN, Vice-président au Développement Economique rappelle aux membres du Bureau que le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité le 28 septembre 2021 afin d'autoriser la cession foncière d'une parcelle de terrain d'une surface de 35 ares, soit 3 500 m² au prix de 30 € HT le m², pour un montant de 105 000,00 € HT, issue du Lot n°04 dont la surface prévisionnelle est de 87 ares, soit 8 700 m² dans une parcelle arpentée en section 36, n° 219.

Implantée actuellement à Distroff, au domicile familial, la société « Claire Peinture » souhaite consolider ses activités sur notre Zone d'Activités Economiques à Metzervisse (1^{ère} tranche).

L'entreprise « Claire Peinture » est spécialisée dans les peintures intérieures et extérieures.

Les clients sont principalement des particuliers et quelques collectivités locales, ainsi que des communes.

Le projet d'implantation prévoit la construction de locaux d'activités de 250 m², l'ensemble sera de plein pied (Bureaux, locaux sociaux avec 133 m² d'entrepôt - showroom) sur 175 m². Intégré à ce bâtiment on trouvera un logement de gardiennage d'environ 75 m².

Les aménagements extérieurs seront distribués autour :

- d'un parking avec aire de circulation,
- des espaces verts.

L'ensemble sera implanté sur une assiette foncière 3 500 m² selon le nouvel arpentage réalisé en septembre 2021.

L'implantation de l'activité doit consolider 3 emplois en plus de celui de la dirigeante entre la phase projet et l'ouverture des nouveaux locaux d'activités (6 à 12 mois).

Afin d'accompagner le projet d'implantation et faciliter le projet de construction des locaux d'activités Mme Claire SANVITI sollicite la Collectivité pour acquérir en son nom en lieu et place d'une personne morale de type société d'exploitation tel que l'Eurl « Claire Peinture » ou une Société Civile Immobilière détenue majoritairement par Mme Claire SANVITI.

Il est donc proposé à la présente instance communautaire de retenir cette modification d'acquéreur à la demande de Mme Claire SANVITI.

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER la cession foncière d'une parcelle de terrain d'une surface de 35 ares, soit 3 500 m² au prix de 30 € HT le m², pour un montant de 105 000,00 € HT, soit le Lot 4b tel qu'arpenté au procès-verbal d'arpentage n° 694 (Section 36 ; N° 219-32), document établi et certifié exact à Thionville le 16 septembre 2021 par M. Frédéric Gallani, géomètre-expert (N° d'inscription 4204) et certifié au service du cadastre le 6 décembre 2021 de la DGFIP de Metz ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte authentique correspondant en la faveur de Mme Claire SANVITI en son nom, ou toutes sociétés tel que « Claire Peinture » représentée par sa gérante, Mme Claire SANVITI ou toute personne morale contrôlée par la société « Claire Peinture » représentée par sa gérante, Mme Claire SANVITI, ainsi que tous actes nécessaires dans la présente instance ;
- DE RETENIR que tous les frais inhérents à cette vente restent à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, frais de raccordement) ; et **D'AUTORISER la société « Claire Peinture » ou Mme Claire SANVITI en son nom à déposer son permis de construire ;**
- DE PRECISER que le dossier de permis de construire comportant l'ensemble des pièces devra être déposé ou adressé en Mairie de Metzervisse par l'acquéreur dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente, faute de quoi la présente délibération sera caduque ;
- DE PRECISER que Mme Claire SANVITI s'engage personnellement à ce que le terrain d'assiette utile à la construction à usage d'habitation et leurs dépendances (logement de surveillance et de gardiennage) sur les zones d'activités économiques et/ou mixtes dont le plan local d'urbanisme ne prévoit pas la limitation de la surface habitable : **ainsi la surface de plancher sera limitée à 20 % de l'ensemble de la construction des locaux d'activités économiques sans excéder 75 m² de surface habitable. L'intégration de ces surfaces dans le volume des constructions d'activités devra être privilégiée ;**
- DE SOLLICITER la mise en place d'un engagement de construire avec clause résolutoire, la résolution de la vente devant impliquer, d'une part, la restitution du prix de vente après application d'une pénalité de 10 % du prix de vente, d'autre part, la restitution du terrain remis à son état initial, sauf acceptation par la CCAM des embellissements et améliorations réalisés par l'acquéreur ;
- DE PRECISER que les constructions devront être achevées dans les délais suivants :
 - o les fondations dans un délai de 6 mois à compter de l'obtention du permis de construire,
 - o le gros œuvre (hors d'eau/hors d'air) dans un délai de 12 mois à compter de l'obtention du permis de construire,
 - o les finitions, dans un délai de 18 mois à compter de l'obtention du permis de construire y compris dépôt de la déclaration d'achèvement et attestation de conformité des travaux (DAACT) ;
- DE PRECISER que l'acte de vente précisera qu'en cas de résolution de la vente, le permis de construire, le cas échéant délivré, pourra faire l'objet d'une annulation par Monsieur le Maire de Metzervisse, à la demande de la CCAM ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou un Vice-président à signer tous actes afférents à cette vente de terrain, et à PASSER toute convention avec le candidat acquéreur ou avec toute personne morale ou physique de son choix qui se substituerait à lui, à condition que ces dernières aient été agréées.

Votes : POUR : 20

Page 8 / 12

FONCIER

Point n° 7 : Convention EPFGE - Volstroff

Le Président rappelle aux membres du Bureau que La CCAM a, par délibération en date du 28 février 2017, approuvé la signature d'une convention cadre « Stratégie foncière » entre la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) et l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE).

Les communes membres et la CCAM peuvent procéder à la signature de conventions opérationnelles avec l'EPFGE portant sur des opérations préalablement identifiées et répondant aux critères d'intervention de l'EPFGE (actions de création de logements sociaux, actions de développement économique ou de création d'équipements structurants).

Dans ce cadre, la commune de VOLSTROFF a sollicité l'EPFGE pour redynamiser le centre du village. Pour ce faire, elle souhaite acquérir l'ancien bâtiment SOVULOR sis 30 rue Principale, à VOLSTROFF et cadastré Section 43, parcelle 306/134. L'objectif est de créer un espace de lien social en cœur de village et un espace plurifonctionnel avec un atelier et un espace de partage de compétences s'inscrivant dans une logique d'économie sociale et solidaire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2017 validant la convention cadre « Stratégie foncière » entre la CCAM et l'EPFGE ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER le projet annexé de conventions de projets portant sur l'acquisition de l'ancien bâtiment « SOVULOR » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de projets aux côtés de la commune de VOLSTROFF afin de faire bénéficier la commune des conditions de portage prévues par la convention-cadre conclue entre la CCAM et l'EPFGE ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Votes : POUR : 20
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

ANIMATION

Point n° 8 : Guinguette du Moulin - Contrat de location Franclet et Kiener Budget 2022

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'afin de dynamiser le Parc de la Canner, la CCAM s'est fixée comme objectif d'offrir aux visiteurs et promeneurs des stands de restauration et de jeux ludiques sur ce parc en réitérant les contrats de location des entrepreneurs locaux spécialisés dans le secteur d'activité des parcs d'attractions et parcs à thèmes annexés avec l'installation d'une guinguette du 1^{er} juin au 4 septembre 2022, dont les loyers mensuels respectifs sont 300 € et 500 €.

Cette attraction estivale sur le Parc de la Canner permet une double dimension :

- dynamiser le Moulin de Buding,
- animer le site en proposant une programmation d'évènements dans le dispositif nommé « Moulin de Buding en fête » dont voici la programmation :

EVENEMENT	DATE DEBUT	DATE FIN	LIEU	Horaire	RESERVATION	TARIF
La Guingette	01/06/2022	04/09/2022	Parc de la Canner	Pendant le temps scolaire, mercredi, samedi, dimanche de 13h à 22h Pendant les vacances scolaires, du lundi au dimanche de 13h à 22h	NON	Tarifs fixés par les forains
Visites guidées du Moulin de Buding	05/06/2022	30/10/2022	Moulin	Dimanche de 14h à 18h : - 1 visite guidée à 14h - 1 visite guidée à 15h - 1 animation famille à 16h30 visite supplémentaire les mercredis de 14h à 17h uniquement pendant les vacances scolaires : - 1 visite guidée à 14h - 1 animation famille à 15h30	NON Renseignements CCAM / Service Animation Mail : animation@arcmosellan.fr Tél : 03 82 83 64 62	4 € / adulte 2,50 € / enfant 11 € / famille (2 adultes + 2 enfants)
Triathlon Grand Est Tour	09/07/2022	10/07/2022	Parc de la Canner	10h - 18h	NON Renseignements CCAM / Service Animation Mail : animation@arcmosellan.fr Tél : 03 82 83 64 62	Gratuit
Visites guidées supplémentaires du Moulin de Buding	11/07/2022	31/08/2022	Moulin	visites supplémentaires les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14h à 17h : - 1 visite guidée à 14h 1 animation famille à 15h30	NON Renseignements CCAM / Service Animation Mail : animation@arcmosellan.fr Tél : 03 82 83 64 62	4 € / adulte 2,50 € / enfant 11 € / famille (2 adultes + 2 enfants)
Journée au Four et au Moulin	17/07/2022	17/07/2022	Moulin Par de la Canner	de 9h à 17h	OUI Renseignements et réservations Théâtre Nihilo Nihil Mail : reservation.festivalcanner@gmail.com Tél : 03 82 83 50 98	Plein tarif : 13 € Tarif réduit : 10 € (chômeurs, étudiants, groupe de 10)
Festival de Théâtre	19/07/2022	22/07/2022	Cour du Moulin	21h15	OUI Renseignements et réservations Théâtre Nihilo Nihil Mail : reservation.festivalcanner@gmail.com Tél : 03 82 83 50 98	Plein tarif : 13 € Tarif réduit : 10 € (chômeurs, étudiants, groupe de 10)
Marché nocturne du terroir et de l'artisanat	29/07/2022	29/07/2022	Parc de la Canner	17h - 22h	NON Renseignements CCAM / Service Animation Mail : animation@arcmosellan.fr Tél : 03 82 83 64 62	Gratuit
La nuit des étoiles	05/08/2022	06/08/2022	Parc de la Canner	à déterminer	NON	Gratuit
Festival de la Matière	21/08/2022	28/08/2022	Parc de la Canner	à déterminer	NON	Gratuit
Fête de la bière	02/09/2022	04/09/2022	Parc de la Canner	samedi à partir de 17h ou 18h vendredi à partir de 17h ou 18h dimanche toute la journée	NON	Tarifs fixés par les forains

Green Festival ou Fête de l'Agriculture	10/09/2022	11/09/2022	Parc de la Canner	10h - 18h	NON Renseignements CCAM / Service Animation Mail : animation@arcmosellan.fr Tél : 03 82 83 64 62	Gratuit
Vide grenier	18/09/2022	18/09/2022	Parc de la Canner	8h - 17h		
Les Journées Européennes du Patrimoine	18/09/2022	18/09/2022	Moulin	14h - 18h	NON Renseignements CCAM / Service Animation Mail : animation@arcmosellan.fr Tél : 03 82 83 64 62	Gratuit

Pour l'évènement « Triathlon Grand Est Tour », il est proposé au Bureau Décisionnel de conclure une convention de prestation de service entre la CCAM et l'association Ligue Grand Est de Triathlon d'un montant de 4 400 €. Cet évènement permet aux enfants âgés de 6 ans et plus de découvrir les disciplines du triathlon : la nage, le vélo et la course ainsi que des ateliers de nutrition.

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les contrats de location entre la CCAM et les deux locataires annexés ;
- D'APPROUVER la programmation 2022 du dispositif « Moulin de Buding en fête » ;
- D'APPROUVER la convention de prestation de service liant la CCAM et l'association Ligue Grand Est de Triathlon annexée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les contrats de location, la convention de prestation de service ainsi que tout acte nécessaire ou s'inscrivant dans le cadre de sa mise en œuvre ou de sa déclinaison.

Votes : POUR : 20
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

DIVERS

Apprentissage des langues étrangères

Monsieur TACCONI informe les membres du Bureau qu'il a rencontré ces dernières semaines, avec la responsable du Pôle Petite Enfance de la CCAM, le Département et l'Education Nationale (Mme LORRACH, Inspectrice d'Académie). Les deux objectifs de la Collectivité étaient :

- d'obtenir un état des lieux de ce qu'il se fait actuellement dans les communes,
- d'engager une démarche de langues étrangères auprès des enfants du territoire.

Il reste à contacter les directeurs d'écoles pour connaître leur sentiment sur ce projet et pour savoir s'ils sont intéressés par la démarche. Le dispositif se décline sous plusieurs possibilités (de 3 à 6 heures de langues

étrangères par semaine en anglais ou en allemand). Le but est de pousser l'apprentissage des langues avec à la fois un apprentissage méthodologique et un assistant de langues qui pourraient être proposés et mutualisés par l'Arc Mosellan.

Un regard attentif a été porté sur la commune de Volstroff qui possède une école en avance sur ce dispositif. Une expérimentation se fait actuellement sur la commune de Guénange avec 1.5 h d'anglais et 1.5 h d'allemand.

Le Président rappelle que le cadre légal est :

- d'1/4 d'h. en maternelle (ouverture aux langues et à la culture étrangères),
- d'1.5 h/semaine en primaire.

Il précise que l'Education Nationale viendra fin avril présenter les différents dispositifs aux élus, et vers les mois de mai ou juin à tous les directeurs des écoles du territoire.

M. SPET indique que le point financier sera étudié plus tard dans le temps, une fois les motivations à adhérer au projet recensées, sachant qu'il sera possible d'obtenir des subventions SESAM'GR à hauteur de 38 % pour l'allemand. Si les élus souhaitent d'engager, il faudra que la Collectivité prenne la compétence « apprentissage des langues étrangères » au même titre que la compétence « piscine » qu'elle possède déjà par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à dix-sept heures et trente minutes.

Le Président,
Arnaud SPET

Le Secrétaire
Pierre KOWALCZYK

